

**Décision n° 2011/06-06 relative
à l'habilitation de l'Institut supérieur de plasturgie
d'Alençon (ISPA)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations
--

- Vu la demande présentée par l'Institut supérieur de plasturgie d'Alençon (ISPA)
- Vu le rapport établi par Maurice Pinkus (rapporteur principal), Jean-Léon Houzelot (membre de la CTI), Martin Coudière (expert élève ingénieur), et présenté lors de la séance plénière des 14-15 juin 2011
- Le directeur Robert Moreau entendu

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Etablissement privé, l'Institut supérieur de plasturgie d'Alençon (ISPA) est placé sous la tutelle du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Administré à parts égales par la Fédération Française de la Plasturgie (FFP) et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alençon (CCIA), l'ISPA est structuré en 2 associations distinctes : l'association ISPA, qui a en charge la formation initiale diplômante (elle regroupe l'école d'ingénieurs et le centre de formation d'apprentis) et l'association ISPA Entreprises, qui a en charge les prestations de service aux entreprises.

L'ISPA a pour objectif de former en trois ans des ingénieurs plasturgistes. Le diplôme d'ingénieur de l'ISPA est habilité sans mention de spécialité, et peut être préparé sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti.

L'école compte au total un effectif global de 105 élèves et apprentis ingénieurs. En 2010, 15 élèves ont été diplômés et 21 apprentis.

En 2005, l'habilitation était accordée pour 3 ans (pour recalage sur la campagne d'habilitation périodique) pour la formation initiale sous statut étudiant et pour 1 an pour la formation initiale par apprentissage. En 2006, l'habilitation de cette dernière était accordée pour 2 ans, pour calage sur le périodique.

En 2008, lors de la dernière évaluation périodique, l'habilitation a été accordée pour une durée de nouveau limitée à 3 ans.

L'objet de la demande de l'établissement est le renouvellement, à compter de la rentrée 2011, de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé au titre de la formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti.

1/ Formation

L'école a fondé son projet sur la formation d'ingénieurs de « production en plasturgie industrielle » ; les entreprises de la plasturgie insistent désormais sur l'innovation, l'éco-conception,... L'ISPA a fait évoluer sa formation vers un profil plus généraliste et se positionne sur le créneau des « ingénieurs plasturgistes ».

La formation par l'apprentissage récemment lancée a des effectifs en croissance, alors que ceux de la formation sous statut étudiant au mieux stagnent.

2/ Évolution de l'école

Lors de la dernière habilitation, la CTI avait émis les recommandations suivantes :

- *Mettre en place une politique de communication active pour l'école* : La CTI note les réels efforts faits aussi bien dans la communication vers le vivier des candidats, que dans la promotion de la plasturgie avec l'appui de la profession ou dans l'animation interne de la vie des élèves.
- *Veiller à maintenir la qualité du recrutement, en cas d'augmentation des effectifs* : le recrutement semble structurellement difficile, les efforts pour la communication n'ont pas encore porté leurs fruits.
- *Poursuivre la réflexion stratégique engagée sur l'évolution de la plasturgie* : des actions ont été conduites notamment en développant la recherche et l'innovation puisque la production nationale ne paraît plus être le moteur de la croissance. Mais l'école dépend fortement de ses commanditaires : la profession et la CCI d'Alençon.
- *Développer les relations à l'international* : l'école a embauché une chargée de mission et commencé à développer des actions ; la CTI note les efforts malgré des moyens limités. Elle note aussi que si la mobilité sortante est obligatoire pour les étudiants, elle reste à promouvoir pour les apprentis.

En 2005, l'habilitation à un an de la formation de l'ISPA par apprentissage était liée au constat que « ...la formation telle qu'elle se présentait n'était pas conforme ni par sa durée, ni par les périodes d'alternance... » aux préconisations de la CTI pour les formations par apprentissage.

En 2006, la CTI a constaté que l'école avait réagi rapidement pour modifier la maquette pédagogique et l'adapter à ses préconisations.

Il est à noter que l'ISPA depuis 1998 a obtenu la certification ISO 9001, certification renouvelée à chacune des révisions.

3/ Synthèse de l'évaluation

L'ISPA est une école qui dispose d'atouts indéniables : des équipements de premier ordre, un appui puissant de la profession, une direction motivée et des équipes compétentes. Mais dans un contexte de stagnation globale des candidatures dans les écoles et d'augmentation de l'offre de formation, notamment dans des établissements les plus visibles, la situation excentrée de l'école et son affichage dans un domaine peu connu des jeunes sont des caractéristiques qui peuvent mettre en cause à terme sa pérennité.

Ainsi, bien que l'école s'appuie sur une plate-forme technologique labellisée « Centre de Ressources Technologiques » et qu'elle soit la seule centrée sur la plasturgie au niveau national, sa notoriété n'est pas suffisante pour attirer de nombreux candidats, et le recrutement reste problématique.

Pour faire face à ses difficultés, la direction de l'école a entamé des discussions avec des écoles pour établir des partenariats ; la CTI prend acte de ces démarches et les évaluera si elles aboutissent ; elle note qu'il s'agit d'un enjeu vital pour l'ISPA, avec un choix difficile à faire entre préservation de son identité et rapprochement avec des partenaires puissants.

Les durées d'habilitation limitées accordées par la CTI ne sont pas liées à des réserves majeures sur l'école et ses fondamentaux (elle fait même preuve d'une grande réactivité aux préconisations), mais à des inquiétudes sur son évolution à moyen terme.

La CTI a noté les **points forts** de l'école :

- une compétence reconnue dans sa spécialité ;
- un fort appui de la profession de la plasturgie ;
- des équipements de pointe ;
- une équipe compétente et motivée.

Et ses **points faibles** :

- des ressources financières non pérennes ;
- le relatif isolement ;
- le recrutement difficile des élèves ;
- L'ouverture internationale.

La CTI note que le rapprochement actuellement en discussion avec une (ou plusieurs) école(s) plus visible(s) peut être une **opportunité** pour l'ISPA.

En conséquence, la CTI décide le **renouvellement pour une durée de 3 ans** à compter de la rentrée 2011 de l'habilitation de l'Institut supérieur de plasturgie d'Alençon (ISPA) à délivrer le titre suivant :

- Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de plasturgie d'Alençon, en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti.

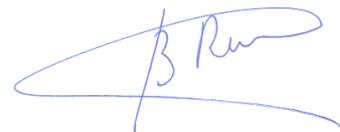
Cette décision d'habilitation s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- parfaire la réflexion stratégique et mener à bien les contacts en vue de rapprochement avec d'autres écoles ;
- développer l'ouverture internationale de l'école et promouvoir la mobilité internationale des apprentis ;
- poursuivre les travaux de définition du référentiel de compétences ;
- généraliser l'évaluation des enseignements.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, les 14 et 15 juin 2011

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 septembre 2011

Le président



Bernard REMAUD